

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	37 (1949)
Heft:	770
 Artikel:	Les femmes allemandes s'organisent
Autor:	Girod, Renée
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organne officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Parler est un besoin,
écouter est un talent.

GOETHE.

La Conférence générale de l'UNESCO

s'est terminée à Paris
après avoir examiné la question de l'Allemagne
de notre correspondante à Paris : Janine Auscher

La Conférence générale de l'UNESCO s'est tenue cette année à Paris, au Majestic ; elle s'est ouverte le 19 septembre et a pris fin le 5 octobre. Après avoir discuté de diverses questions d'ordre économique, on peut dire qu'elle atteignit son point culminant l'avant-dernier jour, au cours d'un débat mouvementé dont l'Allemagne était l'objet.

La question était celle-ci : convient-il à l'UNESCO d'exercer ou non son activité en Allemagne ? L'unanimité ne se fit que sur ce point : à savoir que l'Allemagne n'est nullement dénazifiée, et que tous les rapports signalent les tentatives faites cà et là pour ressusciter l'esprit hitlérien ; car si certains Allemands font, en effet, un effort pour affranchir leur pays du virus nazi — et l'on peut espérer que le chancelier Adenauer est de ceux-là — d'autres, par contre, essayent systématiquement de saboter l'œuvre de dénazification entreprise par les Allemands de bonne foi, et par les Alliés.

Ceci posé, deux thèses s'affrontaient à l'UNESCO : l'une, présentée par le Brésil, et soutenue par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Norvège, etc., arguait que, précisément en raison du danger que l'esprit tendant à renaitre en Allemagne, il y avait lieu de tenir un effort éducatif, et de donner à l'UNESCO toutes possibilités d'exercer en Allemagne une action salvatrice.

L'autre thèse — non moins logique... — soutenait que tant que l'Allemagne ne serait pas dénazifiée, il était parfaitement inutile d'espérer y exercer quelque influence que ce fut, et que la tâche la plus urgente consistait à y faire table rase de toutes les survivances d'un régime de haine, faute de quoi l'action de l'UNESCO était vouée à la stérilité totale. Cette thèse, présentée par la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, fut appuyée par l'Etat d'Israël, les trois premières nations l'adornant de considérations politiques et d'allusions transparentes au Pacte Atlantique... la dernière se placant au seul point de vue de sécurité internationale, et faisant état des rapports qui arrivent quotidiennement d'Allemagne et mentionnent des incidents fâcheux.

Les partisans de la première thèse, laquelle finit par l'emporter après vote par 34 voix contre 4, proposaient un programme en neuf points, dont, évidemment, le plus gros écueil réside dans l'obligation où se trouve l'UNESCO de se mettre en rapport avec des organisations de jeunesse allemandes dont beaucoup n'ont pas rompu toutes attaches avec les jeunesse hitlériennes...

La France d'ailleurs, bien que soutenant la thèse de l'introduction de l'UNESCO en Allemagne, a obtenu l'insertion d'une clause de sauvegarde dont elle espère toute garantie pour l'avenir. La délégation française, en effet, estime que c'est précisément la résurrection du nazisme à laquelle on assiste actuellement en Allemagne, qui rend nécessaire, voire même urgente, l'action de l'UNESCO dans ce pays. Mais elle a obtenu par la position et l'adoption de sa clause de sauvegarde, que ladite action de l'UNESCO soit

La Femme aux Conférences de l'Union Interparlementaire

L'Union interparlementaire a été une des premières organisations internationales reconnaissant le principe de l'égalité absolue des sexes au point de vue politique. A la Conférence de Bucarest, en 1931, par exemple, il y avait non seulement beaucoup de femmes déléguées par leurs groupes nationaux, mais déjà deux femmes rapporteuses. Cette tendance n'a fait que s'accentuer depuis.

A la Conférence interparlementaire de 1949, qui vient de se tenir à Stockholm, en septembre dernier, au Palais du Riksdag, et où les corps législatifs de vingt-neuf pays ont été représentés, les délégations des parlements suivants comprenaient des femmes :

Déléguées	
Belgique :	1 Mme Blume-Grégoire
Finlande :	4 Mlle Pohjala, Mmes Jallas, Sarlasti et Torvi
France :	1 Mme Poinso-Chappuis (ancien ministre)
Gr.-Bretagne :	1 Mme L. Middleton
Italie :	3 Mmes Tibaldi-Chiesa, Delli-Castelli et Federici
Suède :	6 Mmes Everlöf, Lindström, Nordgren, Svedberg, Västberg, Mlle Elmen
Yugoslavie :	1 Mme Mitrovitch

Dix-sept femmes sur deux cent trente-deux déléguées au total. La Pologne et la

Tchécoslovaquie empêchées de participer à la Conférence au dernier moment avaient annoncé des délégations comprenant chacune une déléguée, Mme Kluszynska d'une part, Mme Synkova d'autre part.

Cette proportion est toutefois assez loin de correspondre au rôle politique, économique et social de la femme dans l'universel actuel.

Signons que Mme Blume-Grégoire (Belgique) a été appelée à présider la commission pour la réduction des armements, que toutes les femmes dont les noms cités plus haut ont pris une part forte active aux discussions sur la situation politique du monde en général, sur les traités inégaux et la possibilité de leur révision, sur la défense et la consolidation de la paix. Mlle K. Pohjala (Finlande) a été nommée vice-présidente de la Conférence et elle a présidé en cette qualité plusieurs séances plénières avec une autorité et un tact qui en ont imposé à plusieurs de ses collègues masculins.

Enfin, Mme L. Middleton (Grande-Bretagne), était rapporteur pour le problème de la protection de la mère et de l'enfant en bas âge. C'est à ses efforts persévérents, à son éloquence persuasive, à sa ténacité souriante qu'on doit l'adoption, à l'unanimité, par la Conférence plénière de Stockholm, d'une résolution que les groupes nationaux ont, désormais, l'obligation de faire passer dans la législation des pays ayant adhéré à l'Union interparlementaire. En voici le texte exact :

La XXXVIIIe Conférence interparlementaire,

Reconnaissant pleinement le droit absolu de toute femme aux soins les plus efficaces et à la protection la plus complète avant, pendant et après l'accouchement, à l'assistance médicale la plus qualifiée possible pour elle-même et son enfant, à l'absence de toute préoccupation matérielle de nature à compromettre son complet rétablissement, à une alimentation appropriée pour elle-même et son enfant, ainsi qu'à une protection contre toute forme de travail susceptible de nuire à son état,

Insiste auprès de tous les parlements du monde pour que

1. Le travail des femmes, d'une façon générale, et, en particulier, de celles qui vont devenir mères ou viennent de l'être, fasse l'objet d'une réglementation spéciale ;

2. Que les prestations prévues par la Convention internationale sur la protection de la maternité (Washington 1919) soient adoptées par toutes les nations comme constituant les normes applicables et que l'effet en soit étendu à toutes les femmes, salariées ou non, ces normes minimales devant être relevées de façon à comprendre au moins :

a) le droit à l'assistance et à l'aide médicale les plus efficaces, sur le seul critère du besoin ;

b) la sécurité de l'emploi pendant les périodes que les médecins estimeront nécessaires

saires pour protéger la santé tant de la mère que de son enfant ;

c) le droit à une alimentation propre à répondre aux besoins des femmes enceintes et des mères allaitantes moyennant la distribution de denrées alimentaires, et cela selon le critère du besoin.

Il pourra être pourvu au financement des indemnités dues aux mères en recourant, soit à des assurances, soit à des congés payés, soit à d'autres méthodes, telles que des systèmes subventionnés et contrôlés par l'Etat et gérés par des mutuelles ou par toute autre méthode appropriée que les différentes nations peuvent déterminer.

3. Que, afin de permettre aux femmes, toutes les fois que cela est réalisable, d'élever elles-mêmes leurs enfants, il soit créé des systèmes d'allocations familiales payées, en règle générale, aux mères et que les charges financières en résultant soient placées sous la responsabilité de l'Etat ;

Que soient prises, à cette même fin, toutes mesures nécessaires en vue d'assurer un foyer aux mères non mariées et d'aider matériellement et moralement les parents qui s'avèrent incapables d'élever leurs enfants d'une façon satisfaisante ;

4. Que, afin d'assurer une meilleure protection des enfants, il soit organisé, en plus grand nombre, des garderies, des crèches et des cantines destinées à recueillir les enfants

(suite en 2me page).

être suspendue, voire même arrêtée totalement, si les conditions venaient à paralyser le libre exercice de sa mission.

C'est donc en toute connaissance de cause et sans s'abuser sur la gravité de la situation en Allemagne, que la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution de tenter dans ce pays une action dont on peut espérer qu'elle freinera et vaincra le danger redoutable que présenterait pour l'humanité la renaissance du nazisme.

Janine Auscher.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESETTE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACQUINEX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

1. L'Union interparlementaire fête son soixantième anniversaire, elle a été fondée par Frédéric Passy et Randall Cremer (Angleterre). C'est une des plus anciennes organisations internationales du monde. Elle cherche à consolider la paix, à provoquer des contacts plus intimes entre les législateurs des diverses nations. C'est elle qui a soutenu l'idée de l'arbitrage international, cet effort a abouti à la création du Tribunal de La Haye.



E 1436

représentantes de Gde-Bretagne, de Suède, du Danemark, d'Autriche et de Suisse, de même que des observatrices de Hollande et de Belgique étaient présentes, toutes animées du bel esprit fraternel qui unit les membres des organisations féminines internationales.

Après le voyage à travers les ruines des villes bombardées, c'était comme un rêve d'arriver à Bad Pyrmont dans la clarté incertaine d'un brouillard matinal. Dans cette petite ville d'eau de quelque 3000 habitants, rien n'a changé depuis près d'un demi-siècle. La grand'place s'appelle toujours Kaiserplatz, et en son milieu un monument à la gloire de Bismarck y figure encore des guerriers en casque à pointe déployant des drapeaux de bronze ! Les hôtels sont plutôt des maisons privées ou les meubles laqués blancs du style fin du siècle, voisinent avec de fort belles pièces anciennes et des trophées de chasse. En tournant un grand parc où se donnent des concerts, les bâtiments du Casino offrent tous les locaux nécessaires à un congrès. Dans la grande salle du théâtre où la croix ancrée de la ville a remplacé la croix gammée, 600 femmes venues de toutes les parties de l'Allemagne occidentale se rencontraient et au cours de deux journées de travail assidu organisèrent la nouvelle et puissante association qui portera le nom de « Deutscher Frauenring ». Il se subdivisera en groupes locaux, et en commissions de travail, selon le modèle des autres conseils nationaux affiliés au C.I.F.

Le congrès débuta par des messages apportés par les représentantes des 16 Länder, puis vinrent les discours de bienvenue des magistrats délégués par l'Etat de Hanovre et par la ville de Pyrmont. L'élection du comité, qui aura la lourde charge de diriger les destinées du Frauenring, avait été bien préparée et se fit dans le meilleur esprit de service. Les femmes qui en font partie sont les unes des représentantes de la génération d'avant l'hittérisme, parmi elles, Frau von Zahn-Harnack, qui fut la dernière présidente du Conseil des Femmes Allemandes, d'autres sont plus jeunes mais déjà expérimentées dans leur travail. La présidente est bien entendu Frau Bähnisch, qui remplit les fonctions de présidente du gouvernement de Hanovre et qui a tous les caractères (sans oublier la bonne grâce) du chef. Dans son discours-programme très remarquable, elle recommanda aux membres du Ring, de toujours travailler avec un *œur intelligent*. Les présidentes de commissions, siégeront leur élection faite, parleront de leurs projets. Pour les étrangères ces exposés furent la révélation des principaux problèmes qui préoccupent aujourd'hui les femmes allemandes. Mentionnons seulement le grand désir de voir le pays unifié, et les différences entre les zones s'effacer. Les réfugiés, qui sont 12 millions dans l'est et le nord, constituent une charge écrasante pour la zone occidentale ruinée par la guerre. Dans beaucoup d'endroits la population a doublé, et les possibilités de loger, de vêtir et nourrir ces malheureux sont nulles. Certains d'entre eux meurent littéralement de faim, il y a de nombreux suicides, et chaque jour leur nombre s'accroît des fugitifs venant de la zone sous contrôle soviétique. L'O.I.R. ignore ces malheureux parce qu'ils ne sont pas des personnes déplacées par la guerre. Seules les organisations

Vote féminin - Référendum - Nos activités fribourgeoises Un député courageux

Un article fort judicieux paru récemment dans « La Suisse », a mis en lumière les deux raisons qui jusqu'ici ont empêché la femme suisse d'obtenir le droit de vote.

Nous n'avons pas eu la guerre et nous avons le référendum. C'est en effet à la suite de grands événements politiques que, en France par exemple, le droit de vote féminin a été décidé. Les électeurs n'ont pas été consultés. Si le même fait se produisait en Suisse, un référendum pourrait exiger le vote de cette loi, ce qui remettait tout en question.

Or, si le passe ceci, que dans le canton de Vaud, où comme on le sait — et comme on s'en félicite — le droit de vote en matière communale et l'éligibilité des femmes aux fonctions de greffier, tuteur, juge, etc. sont en train d'être fait acquis, un homme de loi très compétent m'affirme qu'un référendum n'est pas à craindre. Voilà qui est très encourageant ; mais il y a mieux : la motion favorable à cette participation féminine émane d'un député de la campagne, de cette belle campagne vaudoise, fertile, ondulée et verdoyante qu'on appelle « le gros de Vaud ».

Ce qui prouve bien que les activités que la femme réclame dans la vie publique de son pays ne sont point le résultat des utopies de « bas bleu » comme on le prétend trop souvent, mais une nécessité de bon sens, sortie de l'expérience de la vie et du domaine pratique.

* * *

Notre petit groupe fribourgeois, encore un peu timide, ne reste pas inactif. Sous la main ferme et douce d'une présidente active et dévouée, il se tient au courant de ce qu'il se passe dans les autres cantons et constate avec joie les progrès réalisés au Canton de Vaud, en Valais (où plusieurs conseillers d'Etat sont favorables au vote féminin) au Canton de Berne, où les puissantes associations de paysannes révèlent une activité des plus intéressantes.

Notre petit groupe fribourgeois, encore un peu timide, ne reste pas inactif. Sous la main ferme et douce d'une présidente active et dévouée, il se tient au courant de ce qu'il se passe dans les autres cantons et constate avec joie les progrès réalisés au Canton de Vaud, en Valais (où plusieurs conseillers d'Etat sont favorables au vote féminin) au Canton de Berne, où les puissantes associations de paysannes révèlent une activité des plus intéressantes.

X X X

santes, et qui pourraient bien être le nid où se couve le suffrage féminin.

Par ailleurs nos membres ont donné d'intéressantes causeries : l'assistance sociale en Belgique, considérations sur le vote de la Française, l'éducation des enfants à la campagne, Mme Curie, l'œuvre de la duchesse Colonna (sculpteur Marcello). Nos moyens ne nous permettent pas encore de faire venir des conférencières de marque, mais ces petites causeries entre nous, laissent la porte ouverte à des discussions toujours intéressantes.

Des motifs encore obscurs empêchent les membres du corps enseignant de se joindre à notre groupement. C'est à mon avis beaucoup plus une méconnaissance de certaines questions sociales qu'une opposition du système. Il n'y a donc pas lieu de s'en alarmer pour le moment. Les patronages organisent des réunions de femmes où beaucoup de questions sont présentées et discutées, ce qui est une activité un peu parallèle à la nôtre et qui, en somme, mûrit le fruit de l'autre côté.

Le décret de M. le conseiller fédéral Kobelt aux femmes suisses pour le service complémentaire a été très entendu... mais on peut déplorer qu'à l'heure où le service ménager n'est plus en Suisse que de très rares représentantes et où des femmes âgées, malades, ne trouvent que si peu d'aide pour des soins et des travaux indispensables, on persuade les jeunes filles que « la meilleure façon pour elles de servir la patrie est de s'engager dans les services complémentaires de l'armée ». Une réponse excellente a été donnée à cette proclamation, par lettre ouverte aux autorités fédérales, par l'Association pour le suffrage féminin¹, lettre qui mériterait d'être publiée dans tous les journaux.

X X X

¹ Parue en première page de notre numéro du 8 octobre 1949.

des Eglises font leur possible, mais manquent des fonds nécessaires. Dans tous les domaines de la vie politique et économique que il y a des questions à résoudre, des œuvres à organiser. Les femmes allemandes veulent travailler côté à côté avec les hommes, partout où elles pourront servir leur pays, elles sont décidées à obtenir les droits égaux, dans tous les domaines.

Un mot encore, pour mentionner une assemblée de jeunes filles qui fut une révélation aux femmes plus âgées. La génération qui a grandi pendant les hostilités, qui a souffert de la catastrophe, a pris conscience de ses responsabilités. Sans recherches oratoires, en phrases courtes et nettes ces jeunes filles discutèrent pour ou contre le travail de la femme, pour et contre la politique, de la valeur de la famille, etc., etc. C'était passionnant et si entraînant que les auditrices, les moyennes et les anciennes, ne purent résister à se joindre à la discussion. Même un homme (!) s'enhardit à dire son admiration pour cet enthousiasme général et juvénile ! On peut beaucoup attendre de cette génération, en vérité.

La date du 9 octobre marquera dans l'histoire du féminisme du XXme siècle. Un très grand pays reprend conscience de sa personnalité et manifeste un ardent dé-

sir de vraie démocratie. Aïdons avec notre cœur intelligent nos voisines du nord à réaliser le programme qu'elles se sont donné pour tâche. Avec elles et avec toutes les femmes européennes travaillons à établir la paix.

Octobre 1949 Dr Renée Girod.

La Femme à l'Union Interparlementaire

(Suite de la 1re page)

de femmes contraintes par les circonstances économiques ou autres de travailler hors de leur foyer, ainsi que les enfants qu'il est souhaitable de protéger contre les dangers de la rue et que ces institutions, quelle que soit la méthode de leur financement, soient soumises à un contrôle de l'Etat ;

5. Qu'un enseignement scolaire élémentaire de puériculture soit donné à toutes les jeunes filles et que les bonnes ou nurses soient pourvues d'un certificat d'aptitude professionnelle ; en outre, afin d'assurer une meilleure protection des enfants, il soit organisé, dans toutes les écoles, aux différents degrés, la préparation des jeunes gens des deux sexes pour accompagner les enfants à destination. A côté de cela, les services réguliers de la société doivent être maintenus : dispensaire, soins à domicile, office sanitaire (prêt d'objets sanitaires à des malades) sans oublier bien des heures de présence à l'Hôpital et dans les polycliniques. N'oublions pas non plus la garde sanitaire dans les abris, pendant les alertes, où samaritaines et samaritaines devaient se rendre lorsque retombaient les sirènes, presque toujours la nuit.

Tâche modeste, sans doute, accomplie sans bruit, avec continuité, par un personnel bénévole qui donne ses heures de liberté, souvent après une journée fatigante. C'est le mérite de la société des samaritaines d'offrir à chacun la possibilité de faire quelque chose pour son prochain. Beaucoup plus de gens qu'on ne pense ont la vocation de soigner les malades, mais leurs devoirs de familles, leur santé peut-être, les empêchent de faire des études ou de gardes-malades. A côté des infirmières

Monsieur J.-D. Reelfs

M. J.-D. Reelfs qui est décédé à la fin de l'été, était bien connu dans les milieux du Cartel d'hygiène sociale et morale. Il fut un des membres fondateurs du Cartel genevois aux côtés d'Emilie Gourd et le dévoué trésorier du comité pendant de nombreuses années.

Venu de Hollande, son pays d'origine, pour étudier la théologie, il était à Genève depuis 1908. Secrétaire de la Fédération abolitionniste de 1915 à 1938, il organisa six congrès internationaux et visita de nombreux pays pour y semer les idées abolitionnistes et établir des relations avec la Fédération internationale. Il fit ainsi plusieurs voyages dans les pays de l'est européen et dans les Balkans, où la Fédération était alors peu connue.

Il avait une grande connaissance des problèmes de la prostitution et de la traite. Il publia diverses brochures dont l'une « La traite des femmes et des enfants et la maison de tolérance » écrite dans un style averti et clair est une lecture très instructive.¹

Défenseur de l'unité de la Morale, il était un féministe convaincu. Il attachait beaucoup d'importance à la question des salaires féminins ; il y a quelques années il proposait au Cartel, comme sujet de conférence pour l'une de ses séances, la question du travail à domicile.

Il s'était beaucoup intéressé à la création, par le Cartel genevois, du Foyer d'accueil pour prostituées dont il géra les comptes avec beaucoup de sollicitude.

La cause abolitionniste et le féminisme et singulièrement le Cartel genevois H. S. M. perdent en M. Reelfs un fidèle collaborateur, documenté, objectif et dont les convictions solides étaient un appui certain.

Dr M. Schatzel.

¹ On peut se procurer cette brochure à la Fédération abolitionniste internationale, quai Wilson 37.

tion mondiale de la santé de réunir et de mettre à la disposition des gouvernements la documentation la plus complète au sujet des régimes alimentaires propres à répondre aux besoins des femmes enceintes et des mères allaitantes ainsi que des enfants en bas âge.

La Conférence signale aux parlements combien il est important que les marchandises correspondant à ces régimes alimentaires puissent être mises à la disposition même des familles les plus pauvres à des prix abordables pour elles, qu'aucune taxe, ni redevance, ni droit d'accise ou de douane ne soient perçus sur le lait et les autres aliments spéciaux pour enfants ; que, en cas de pénurie nationale, les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que leurs enfants en bas âge, de même que les malades, jouissent d'une priorité pour la distribution du lait.»

Mme Poinso-Chappuis, ancien ministre (France), et Mme Blume-Grégoire (Belgique), sans parler de Mmes Federici (Italie) et Linsström (Suède), et plusieurs autres encore, ont pris une part éminente à l'élaboration de ce texte. L'organisation de l'Union interparlementaire, ayant toujours été celle d'une institution d'avant-garde, la résolution dont il s'agit va très loin dans le sens du progrès social.

Il est permis de se demander si, sans la participation, à cette Conférence, de femmes parlementaires d'une grande expérience, pleines d'énergie et d'enthousiasme, le même résultat aurait pu être atteint. C'est extrêmement peu probable.

A. Robinet de Cléry.

La Société des Samaritains de Genève a 60 ans

Au moment où la Société des Samaritains de Genève fête le soixantième anniversaire de sa fondation, il me paraît intéressant de rappeler, dans ce journal, l'activité utile et bienfaisante exercée par les femmes dans ce groupe.

Le premier cours de soins d'urgence fut donné à Genève par le Dr Wyss, du 9 juin au 23 juillet 1889 aux Casernes. En 1890 le Dr Wyss donna six nouveaux cours, trois pour les messieurs, trois pour les dames. (Ces cours ont été suivis par 430 dames !). Dès lors, la Société des Samaritaines de Genève régulièrement constituée se divise en deux sections, une de messieurs, une de dames. La section de dames se fit tout de suite remarquer par son entrain et par l'activité de son comité, sous la présidence de Mme Ernest Martin-Killiet, créant de petits postes de secours dans les églises, les écoles, les lieux de réunions. Aujourd'hui encore des boîtes de

secours sont déposées par la société dans presque toutes les écoles du canton, soit une cinquantaine de « petits postes » entretenus et visités régulièrement par les samaritaines.

Dans les premiers temps on faisait surtout des exercices en plein air. En 1898, Mme Léon Roux donna la première tente-abri fort appréciée pour les services à la campagne. La section des dames créa un groupe d'ambulancières qui actuellement est encore le plus actif et sur lequel repose la bonne marche du dispensaire et de la plupart des services de la société.

Pendant les deux guerres mondiales, les samaritaines déployèrent une grande activité.

Dès le début de la guerre 14-18, plusieurs ambulancières travaillèrent en France dans les hôpitaux. A Genève, activité intense : à la gare au passage des trains de grands blessés, à la rue de Berne, où défilent les interminables cortèges des rapatriés et des évacués des départements du nord de la France. Le service sanitaire est assuré par les samaritaines et samaritaines. Une infirmerie est installée dans les sous-sols d'une école et là, des soins sont donnés dans des conditions difficiles à des populations entières. Défilé lamentable et inoubliable.

Pendant les terribles épidémies de grippe, nous trouvons les samaritaines à l'Hôpital cantonal, puis à l'Hôpital temporaire installé à la Caserne.

Lors de la dernière guerre ce sont surtout les convois d'enfants qui réclamèrent la présence et le dévouement des samaritaines. Là encore elles doivent seconder les médecins dans la visite sanitaire. Les enfants ont défilé par milliers : français, belges, autrichiens, suisses venant de l'étranger, etc., chacun devant passer la visite sanitaire. Cela représente des heures et des heures de présence et de nombreuses veilles. Il faut aussi des convoys pour accompagner les enfants à destination. A côté de cela, les services réguliers de la société doivent être maintenus : dispensaire, soins à domicile, office sanitaire (prêt d'objets sanitaires à des malades) sans oublier bien des heures de présence à l'Hôpital et dans les polycliniques. N'oublions pas non plus la garde sanitaire dans les abris, pendant les alertes, où samaritaines et samaritaines devaient se rendre lorsque retombaient les sirènes, presque toujours la nuit.

Tâche modeste, sans doute, accomplie sans bruit, avec continuité, par un personnel bénévole qui donne ses heures de liberté, souvent après une journée fatigante. C'est le mérite de la société des samaritaines d'offrir à chacun la possibilité de faire quelque chose pour son prochain. Beaucoup plus de gens qu'on ne pense ont la vocation de soigner les malades, mais leurs devoirs de familles, leur santé peut-être, les empêchent de faire des études ou de gardes-malades. A côté des infirmières

professionnelles, il y a place pour un personnel bénévole, surtout en temps d'épidémie et de calamités comme les guerres. Mais pour être prêt à l'heure du danger, il faut se préparer en tout temps. De là, la nécessité des cours annuels, du dispensaire école, du travail par équipe, de la formation de cadres et de la discipline exigée, afin que chacun soit prêt à prendre au moment où lui la place qui lui est désignée. Excellente école pour les femmes !

En ces jours anniversaires où la Société des Samaritaines de Genève tourne ses regards vers le passé pour fêter son soixantième, ayons une pensée de gratitude pour ceux et celles qui ont donné beaucoup de leur temps et de leur cœur pour venir en aide à notre population et à bien des victimes de la guerre.

E. T.

